

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. ~~Josette BESSE~~ est désignée.



2012-07-30 – Budget Eau- Intégration Actif/passif de la commune de GROSNE
Rapporteur: Thierry MARCJAN (FH)

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;
Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012
Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes
Vu la décision de la commune en date du 15 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de Grosne ;
Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de Grosne à son périmètre,
Vu la délibération concordante de la commune de Grosne acceptant les transferts d'actifs et passifs,

La commune de Grosne doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget annexe de l'eau de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la communauté de communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune Grosne à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget annexe eau potable** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 2 279 577,52 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de Grosne, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 106 499,92 € pour les travaux d'eau potable et 3 913,35 € pour les travaux sur poteaux incendie soit un total de 110 413,27 €.

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens suivants au titre de la compétence eau (Cf. tableau des biens transférés en annexe n°1).

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition qui est basée sur la moyenne 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de Grosne accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable totale de **1 386 563,50 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».**

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 806 149,82 €.

Le transfert de passif repris par la Commune de Grosne, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 23 722,67 € (Cf. tableau en annexe n°3).

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget de l'eau potable (Cf. annexe n°4).

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le président:

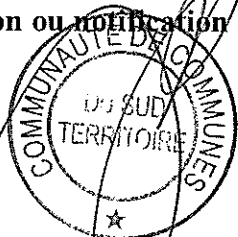
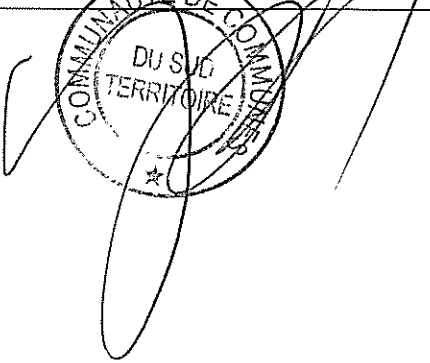
- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse ;
- que la commune de Grosne et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de présente délibération ;
- que la commune de Grosne renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- De recevoir les éléments d'actifs matériel et leur accessoires à travers un procès verbal de mise à disposition annexée à la Communauté de Communes du Sud Territoire hormis l'actif concernant les travaux sur poteaux incendie soit un montant de 3 913,35 €
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général

- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 28 DEC. 2012</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
---	---

Budget annexe Eau Potable
Annexe n°2 à la délibération
Situation de l'actif conservé par la CCBB

Nota : Source CCBB

Statut	Codification CCST	Codification CCBB	Lieu d'implantation	Désignation	Date d'entrée	Montant initial en CHT	VNC en € au 01/01/12	Remarques
NR	Territoriale	354	AUTRECHENE	REALISATION CONDUITE	2010	26 558,39 €	24 708,39 €	
NR	Territoriale	319	AUTRECHENE	CHAMBRE DE COMPTAGE	2008	1 114,23 €	818,23 €	
NR	Territoriale	319	AUTRECHENE	CHAMBRE DE COMPTAGE	2008	1 114,23 €	818,23 €	
NR	Territoriale	290	AUTRECHENE	CONDUITE AEP AUTRECHENE	2008	50 707,00 €	48 482,00 €	
NR	Territoriale	215	AUTRECHENE	RENOVATION DU RESEAU	2001	2 991,62 €	2 443,16 €	
NR	Territoriale	107	CHAVANNES	REINFORCEMENT	1975	1 030,39 €	824,35 €	
NR	Territoriale	278	CUNELIERES	AMENAGEMENT RESEAU NORD	2007	12 976,20 €	11 680,20 €	
NR	Territoriale	241	CUNELIERES	POSTE MOBILE DOSAGE STATION	2002	1 321,29 €	441,29 €	
NR	Territoriale	238	CUNELIERES	INDEMN RESEAU	2002	38 112,00 €	31 762,00 €	
NR	Territoriale	229	CUNELIERES /FRAIS	VANNE	2002	1 492,33 €	502,33 €	
NR	Territoriale	404	Divers communes	TERMINAL GRAPHIQUE	2012	179,61 €	179,61 €	
NR	Territoriale	402	Divers communes	ONDULEUR	2011	200,00 €	134,00 €	
NR	Territoriale	401	Divers communes	DETECTEURS DE METAUX	2011	206,32 €	167,32 €	
NR	Territoriale	384	Divers communes	ENTRETIEN RESEAU CONDUITE	2011	9 681,37 €	9 520,37 €	
NR	Territoriale	388	Divers communes	TABLE TRACANTE	2011	2 487,50 €	2 322,50 €	
NR	Territoriale	377	Divers communes	MATERIEL INFORMATIQUE	2011	1 260,00 €	846,00 €	
NR	Territoriale	376	Divers communes	MATERIEL INFORMATIQUE	2011	839,00 €	560,00 €	
NR	Territoriale	375	Divers communes	MODEM POUR PC WIN	2011	430,00 €	287,00 €	
NR	Territoriale	371	Divers communes	POSE D'UNE PORTE DE CHATEAU	2010	1 040,00 €	902,00 €	
NR	Territoriale	342	Divers communes	RENAULT KANGOO	2009	8 594,00 €	5 365,00 €	
NR	Territoriale	321	Divers communes	MULTIPARAMETRE PORTABLE	2008	1 510,00 €	1 110,00 €	
NR	Territoriale	293	Divers communes	TONDEUSE DEBROUSILLEUSE	2008	1 997,46 €	997,46 €	
NR	Territoriale	284	Divers communes	VEHICULE RENAULT KANGOO	2007	17 953,09 €	4 469,09 €	
NR	Territoriale	276	Divers communes	HYDROSTAB POUR STATION	2007	1 556,20 €	938,20 €	
NR	Territoriale	263	Divers communes	DEBROUSILLEUSE	2005	643,13 €	195,13 €	
NR	Territoriale	254	Divers communes	DETECTEUR DE METAUX	2005	310,23 €	62,33 €	
NR	Territoriale	253	Divers communes	DETECTEUR DE RESEAU	2005	2 046,63 €	414,63 €	
NR	Territoriale	252	Divers communes	GROUPE ELECTROGENE	2005	761,40 €	361,40 €	
NR	Territoriale	249	Divers communes	DEBROUSILLEUSE	2004	534,28 €	67,28 €	
NR	Territoriale	223	Divers communes	MOTOPOMPE	2002	1 029,00 €	349,00 €	
NR	Territoriale	114	Divers communes	2 CHAISES	1998	102,14 €	6,80 €	
NR	Territoriale	191	Divers communes	RACCORDEMENT ECOLE	1993	4 977,34 €	3 981,82 €	
NR	Territoriale	16	Divers communes	EXTENTION NOVILLARD NORD	1993	19 740,58 €	11 844,58 €	
NR	Territoriale	12	Divers communes	LIAISON D.A.B	1981	39 337,00 €	22 847,00 €	
NR	Territoriale	10	Divers communes	REINFORCEMENT RESEAU	1980	63 918,09 €	36 718,88 €	
NR	Territoriale	348	FONTENELLE	REALISATION CONDUITE	2009	15 640,03 €	14 850,03 €	
NR	Territoriale	392	FOUSSEMAGNE	SUITE TRAPPE FOUSSEMAGNE	2011	145,00 €	136,00 €	
NR	Territoriale	390	FOUSSEMAGNE	CONDUITE AU PLOMB	2011	4 270,61 €	4 199,61 €	
NR	Territoriale	389	FOUSSEMAGNE	CONDUITE AU PLOMB	2011	13 516,55 €	13 291,95 €	
NR	Territoriale	382	FOUSSEMAGNE	RENOVATION PORTE CHATEAU D'EAU	2011	1 500,00 €	1 400,00 €	
NR	Territoriale	380	FOUSSEMAGNE	MODIFICATION PUIITS	2011	2 730,00 €	2 548,00 €	
NR	Territoriale	379	FOUSSEMAGNE	CONDUITE AU PLOMB	2011	1 487,32 €	1 463,32 €	
NR	Territoriale	378	FOUSSEMAGNE	TRAPPE PUIITS	2011	1 150,00 €	1 074,00 €	
NR	Territoriale	367	FOUSSEMAGNE	REALISATION CONDUITE	2010	8 289,74 €	8 013,74 €	
NR	Territoriale	360	FOUSSEMAGNE	BRANCHEMENT PLOMB	2010	1 130,68 €	1 054,68 €	
NR	Territoriale	339	FOUSSEMAGNE	CONDUITE MO	2009	4 095,12 €	3 891,12 €	
NR	Territoriale	337	FOUSSEMAGNE	CONDUITE NORD	2009	60 295,93 €	57 283,93 €	
NR	Territoriale	327	FOUSSEMAGNE	ESCALIER CHATEAU D'EAU FOUSSEMAGNE	2009	1 300,00 €	1 237,00 €	
NR	Territoriale	310	FOUSSEMAGNE	FOURNITURE ET POSE CLOTURE	2008	5 650,00 €	4 146,00 €	
NR	Territoriale	291	FOUSSEMAGNE	PORTAIL STATION	2008	700,00 €	470,00 €	
NR	Territoriale	268	FOUSSEMAGNE	TRANSFORMATEUR	2005	2 691,64 €	1 355,64 €	

NR	Territoriale	255	FOUSSEMAGNE	POMPE A CHALEUR	2005	955,40 €	469,40 €
NR	Territoriale	248	FOUSSEMAGNE	RADIATEUR POUR STATION	2004	220,00 €	29,00 €
NR	Territoriale	235	FOUSSEMAGNE	TRAVAUX D'ETANCHEITE	2002	1 990,00 €	670,00 €
NR	Territoriale	233	FOUSSEMAGNE	RENF/RSEAU	2002	72 994,73 €	60 834,73 €
NR	Territoriale	217	FOUSSEMAGNE	RENFORCEMENT FOUSSEMAGNE NORD	2001	10 226,66 €	0 351,82 €
NR	Territoriale	157	FOUSSEMAGNE	REPRISE FOUSSEMAGNE EAU NORD	2001	31 236,06 €	24 371,05 €
NR	Territoriale	153	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1999	2 113,56 €	422,80 €
NR	Territoriale	197	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1999	1 303,17 €	1 042,53 €
NR	Territoriale	156	FOUSSEMAGNE	INSTAL 2 POMPES	1998	362,00 €	72,44 €
NR	Territoriale	194	FOUSSEMAGNE	VANNES ET MAT TECH	1995	5 431,69 €	1 069,33 €
NR	Territoriale	192	FOUSSEMAGNE	EXTENSION RESEAU	1995	59 956,40 €	47 905,16 €
NR	Territoriale	178	FOUSSEMAGNE	CLOTURES CHATEAU D'EAU	1995	2 030,57 €	406,13 €
NR	Territoriale	183	FOUSSEMAGNE	CHATEAU D'EAU	1994	34 193,40 €	27 346,76 €
NR	Territoriale	180	FOUSSEMAGNE	CHATEAU D'EAU	1993	98,77 €	19,81 €
NR	Territoriale	190	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1997	827,03 €	662,23 €
NR	Territoriale	169	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1978	1 873,67 €	1 499,51 €
NR	Territoriale	168	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1975	46,11 €	36,11 €
NR	Territoriale	327	FOUSSEMAGNE	ESCALIE CHAT EAU	2009	1 300,00 €	1 237,00 €
NR	Territoriale	182	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1972	1 095,19 €	219,07 €
NR	Territoriale	161	FOUSSEMAGNE	ACQUISITION A TITRE ONEREUX	1972	1 016,12 €	203,24 €
NR	Territoriale	231	MONTRoux / CUNELIERES	CHAMBRE COTTAGE	2002	4 823,15 €	1 613,15 €
NR	Territoriale	365	MONTRoux CHATEAU	SUITE REALISATION CONDUITE	2010	3 615,00 €	3 495,00 €
NR	Territoriale	363	MONTRoux CHATEAU	REALISATION CONDUITE	2010	6 076,00 €	5 874,00 €
NR	Territoriale	362	MONTRoux CHATEAU	REALISATION CONDUITE	2010	29 515,00 €	27 565,00 €
NR	Territoriale	355	MONTRoux CHATEAU	REALISATION CONDUITE	2010	2 567,50 €	2 869,50 €
NR	Territoriale	20	MONTRoux CHATEAU	RENFORCEMENT MONTRoux CHATEAU	1996	18 326,99 €	11 278,18 €
NR	Territoriale	389	NOVILLARD	CREATION NOUVELLE CONDUITE	2011	8 392,50 €	8 243,50 €
NR	Territoriale	16	NOVILLARD	EXTENTION NOVILLARD NORD	1983	19 740,98 €	11 844,58 €
NR	Territoriale	364	NOVILLARD	CHANGEMENT CONDUITE	2011	2 735,92 €	2 690,92 €
NR	Territoriale	234	NOVILLARD	REMP COND NOVILLARD NORD	2001	1 206,81 €	985,60 €
NR	Territoriale	214	NOVILLARD	REMP COND NOVILLARD NORD	2001	90,86 €	74,25 €
NR	Territoriale	213	NOVILLARD	REMP COND NOVILLARD NORD	2001	27,29 €	22,34 €
NR	Territoriale	212	NOVILLARD	REMP COND NOVILLARD NORD	2001	693,78 €	556,60 €
NR	Territoriale	211	NOVILLARD	REMP COND NOVILLARD NORD	2001	1 691,05 €	1 381,07 €
NR	Territoriale	403	PETIT CROIX	COMPRESSEUR	2012	225,00 €	225,00 €
NR	Territoriale	391	PETIT CROIX	ACHAT POMPE AMA	2011	450,00 €	450,00 €
NR	Territoriale	393	PETIT CROIX	ACHAT VANNES STATION	2010	1 330,00 €	1 154,00 €
NR	Territoriale	368	PETIT CROIX	STATION	2009	68 331,34 €	64 917,34 €
NR	Territoriale	340	PETIT CROIX	REFECTION STATION	2009	2 700,00 €	2 160,00 €
NR	Territoriale	335	PETIT CROIX	RENOV TELEGESTION	2009	2 371,00 €	1 680,00 €
NR	Territoriale	307	PETIT CROIX	STATION DE TRAITEMENT	2008	320 455,47 €	293 031,79 €
NR	Territoriale	246	PETIT CROIX	PARTIE HYDROLIQUE	2004	2 000,00 €	803,00 €
NR	Territoriale	242	PETIT CROIX	POIPE DOSEUSE	2002	902,72 €	302,72 €
NR	Territoriale	239	PETIT CROIX	POMPE	2002	1 603,00 €	503,00 €
NR	Territoriale	218	PETIT CROIX	POMPES POUR STATIONS	2001	660,87 €	176,21 €
NR	Territoriale	155	PETIT CROIX	FORAGE PETIT VROIX NORD	1999	52 396,42 €	40 170,64 €
NR	Territoriale	193	PETIT CROIX	CANAUSATION	1995	9 293,08 €	7 434,52 €
NR	Territoriale	60	PETIT CROIX	STATION	1993	7 614,13 €	5 076,13 €
NR	Territoriale	37	PETIT CROIX	STATION DE POMPAGE	1992	216,88 €	142,90 €
NR	Territoriale	17	PETIT CROIX	FORAGE NAPPE SURD'EAU	1984	19 379,80 €	11 779,00 €
NR	Territoriale	7	PETIT CROIX	RACCORDEMENT PETIT CROIX	1978	3 192,89 €	1 773,69 €
NR	Territoriale	6	PETIT CROIX	PUITS DE PETIT CROIX NORD	1977	36 406,55 €	19 650,15 €
Total de l'actif territorial non repris en € HT						1 300 267,95 €	1 054 018,99 €
Total de l'actif partagé non repris en € HT (Valeur du prorata = 0,5854 arrondi)						606 136,36 €	294 507,77 €
Total de l'actif non repris en € HT selon clef de reprise (territoriale + prorata m2)						1 906 404,31 €	1 349 726,75 €
Total de l'actif non repris y compris PI en € HT selon clef de reprise (territoriale + prorata m3)						2 097 564,68 €	1 386 563,50 €

Budget annexe de l'eau potable
Annexe n°4 à la délibération
Situation du passif conservé par la CCBB

Répartition par commune du passif non repris (sur la base VNC) au 1er janvier 2012

Statut	Codification CCST	Lieu d'implantation	Désignation	Passif non repris Par commune	Observations
Passif non repris	Territoriale	Petit-Croix	Construction station pha/a. eau n°31	30 000,00 €	
Passif non repris	Territoriale	Petit Croix	Forage Petit Croix n°21	2 900,19 €	
Passif non repris	Territoriale	Petit Croix	Station PH Petit-Croix	88 039,88 €	
Passif non repris	Territoriale	Foussemagne	Reprise prêt Foussemagne n°28 2/3 AEP + 1/3 ass. Mon 201887	10 376,83 €	
Passif non repris	Territoriale	Foussemagne	Renforcement réseau de Foussemagne n°24	14 334,55 €	
Passif non repris	Territoriale	Foussemagne	Renforcement réseau de Foussemagne n°25	27 526,51 €	
Passif non repris	Territoriale	Autrechene	Avance Conduite Autrechene	47 884,00 €	
Passif non repris	Territoriale	Petit Croix	Subventions Station de Petit-Croix	213 878,26 €	
Passif non repris	Territoriale	Petit Croix	Subventions Forage Petit Croix	28 430,06 €	
Passif non repris	Territoriale	Petit Croix	Subventions périmètres de protection de captage	9 595,46 €	
Sous-total emprunts				173 177,96 €	
Sous-total avances + subventions				299 787,78 €	
Totaux				472 965,74 €	

1000 01
MONTREUX-CHATEAU - BRETAGNE

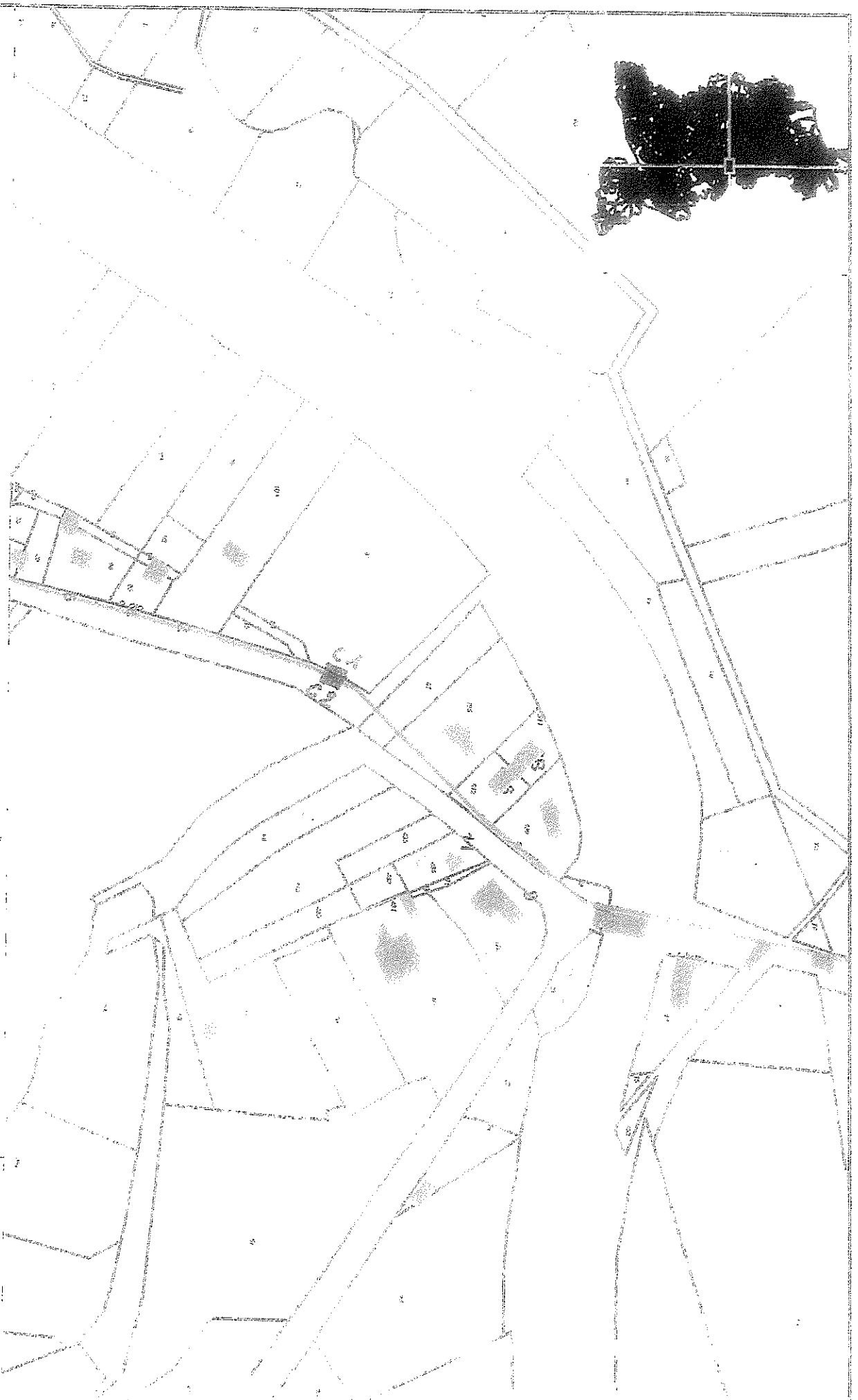
PROSEAU AEP

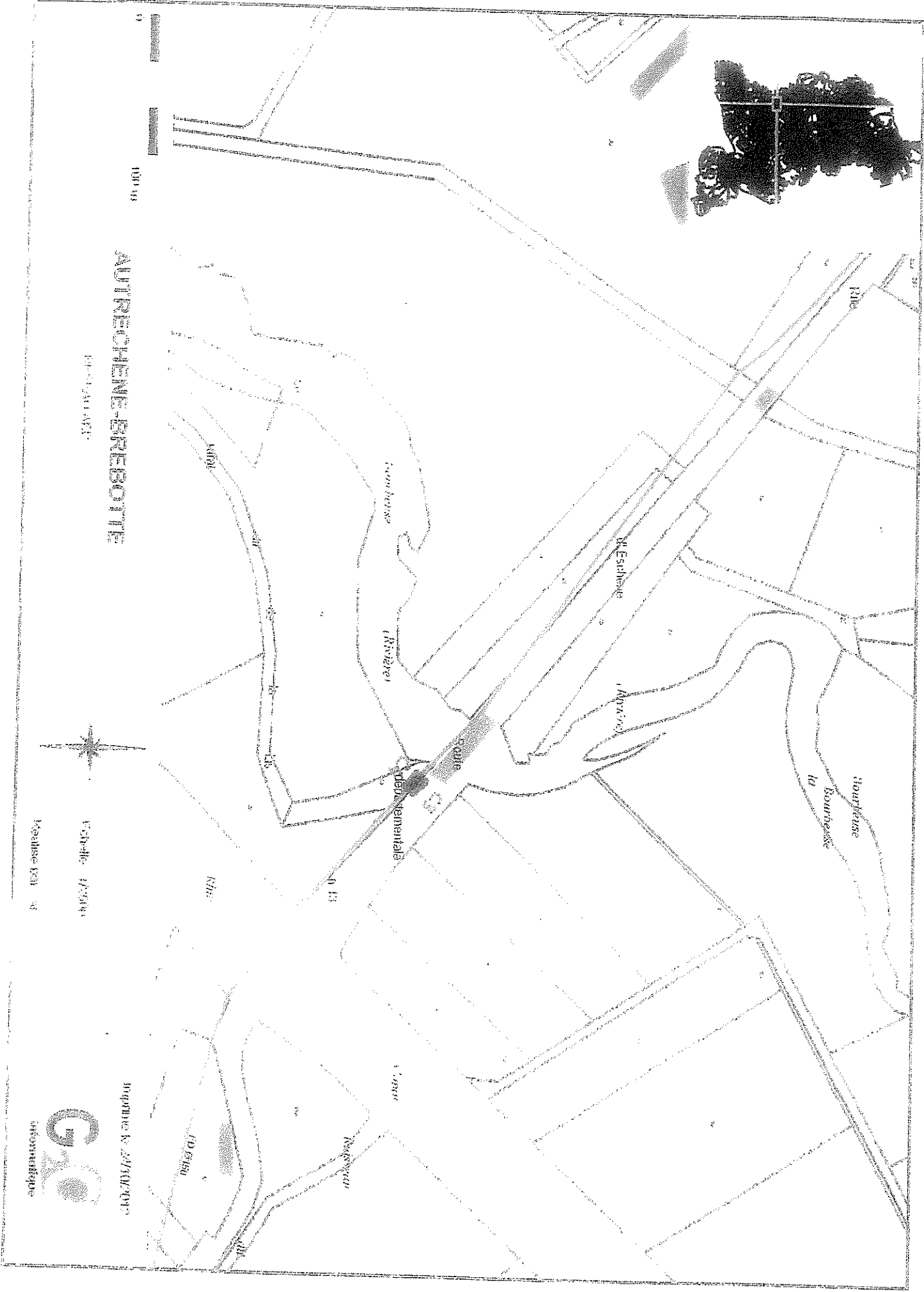


Echelle 1/2500

Réalise par

Imprimé le 22/08/2012





AURRECHENE-EREBOTTE

1:20,000

Echelle 1:20,000

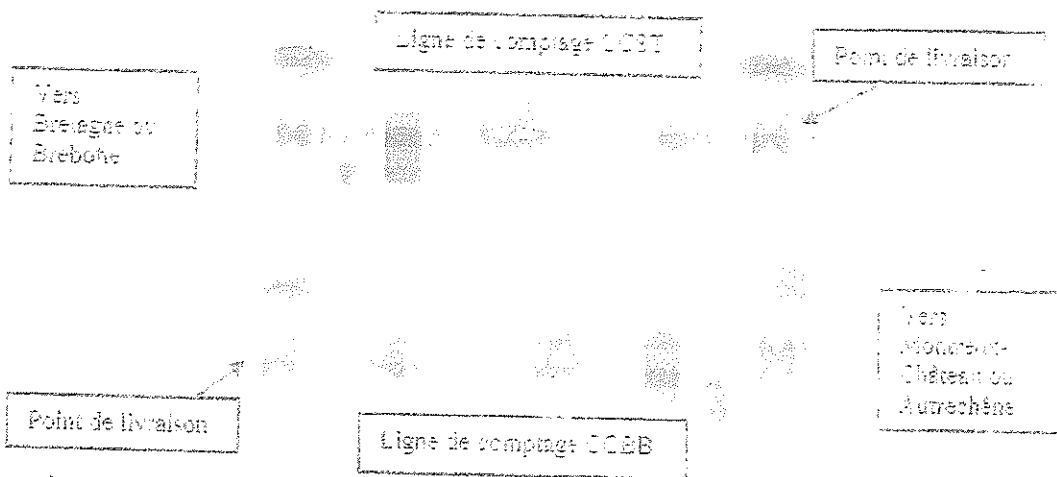
Maitse 1991

Ingenier N. 29/10/1999



Geomatica

SCHEMA DE PRINCIPE CHAMBRES DE COMPTAGE CCST / CCBB



LEGENDE



Manne à volant 150 mm



Filtre boîte à boue



Compteur 150 mm



Point de démontage 150 mm



Plaque anti-retour à membrane 150 mm



Robinet de prise en charge 150 mm

Budget annexe de l'eau potable
Annexes n°1 et 3 à la délibération pour la commune de Grosne
Situation de l'actif et du passif transférés

Répartition de l'actif par commune (sur la base VNC) au 1er janvier 2012

Statut	Désignation	Commune concernée	Montant VNC au 01/01/12 en € HT	Total de l'actif pour la commune	Remarques
Actif à reprendre	Partagée	Grosne	75 170,38 €	106 499,92 €	Cf. détail ci-dessous
	Territoriale		31 329,54 €		

Répartition du passif par commune (sur la base VNC) au 1er janvier 2012

Statut	Codification CCST	Lieu d'implantation	Désignation	Année du contrat	Montant en capital restant du au 1er janvier 2012 en €	Observations
Passif à reprendre	Territoriale	Grosne	Conduite	2007	20 301,84 €	
Passif à reprendre	Territoriale	Grosne	Périmètre de protection de captage	2008	3 420,83 €	
Total					23 722,67 €	

Pour mémoire : répartition de l'actif « poteaux incendie » par commune (sur la base VNC) au 1er janvier 2012

Statut	Codification CCST	Lieu d'implantation	Montant total en capital restant du au 1er janvier 2012 en €	Montant réel en capital restant du au 1er janvier 2012 en €	Observations
Actif non repris par la CCST	Partagée	Grosne	26 089,02 €	3 913,35 €	

Détail de l'actif repris (sur la base VNC) au 1er janvier 2012

Statut	Codification CCST	Codification CCBC	Lieu d'implantation	Désignation	Date d'entrée	Montant initial en € HT	VNC en € au 01/01/12	Remarques
R	Territoriale	387	Grosne	Télégestion station de Grosne	2011	5 003,00 €	4 503,90 €	
R	Territoriale	279	Grosne	Réalisation conduite	2007	57 981,30 €	52 185,30 €	
R	Territoriale	102	Grosne	Terrain station	2002	3 811,22 €	3 811,22 €	Non amortissable
R	Territoriale	160	Grosne	Rénovation station	2000	371,18 €	79,57 €	
R	Territoriale	159	Grosne	Rénovation station	2000	1 813,08 €	394,08 €	
R	Territoriale	168	Grosne	Appareil desinf.Ultraviolet	2000	8 674,35 €	1 156,58 €	
R	Territoriale	111	Grosne	Pompe pour Grosne sud	1998	2 602,35 €	187,95 €	
R	Territoriale	36	Grosne	Station pompage Grosne sud	1992	1 326,06 €	875,46 €	
R	Territoriale	3	Grosne	Station de pompage Grosne sud	1970	26 066,02 €	11 976,22 €	
R	Partagée	374	Divers communes	Compteurs	2011	5 614,80 €	5 240,80 €	
R	Partagée	373	Divers communes	Compteurs avec tête émettrice	2011	2 166,00 €	2 022,00 €	
R	Partagée	372	Divers communes	Compteurs avec tête émettrice	2011	6 889,40 €	6 440,40 €	
R	Partagée	368	Divers communes	Compteurs avec tête émettrice	2010	5 267,80 €	4 565,80 €	
R	Partagée	367	Divers communes	Régularisation réseaux 2010	2010	79 772,65 €	77 114,65 €	ajustement de l'actif
R	Partagée	351	Divers communes	Telbox + pièces chambres comptages	2010	3 060,00 €	2 652,00 €	
R	Partagée	350	Divers communes	Compteurs avec tête émettrice	2010	13 690,00 €	11 866,00 €	
R	Partagée	100	Divers communes	Frais de recherche d'eau	2010	3 400,00 €	3 232,00 €	
R	Partagée	333	Divers communes	Compteurs	2009	3 351,96 €	2 682,96 €	
R	Partagée	332	Divers communes	Compteurs	2009	4 332,06 €	3 468,00 €	
R	Partagée	330	Divers communes	Compteurs	2009	2 166,00 €	1 734,00 €	
R	Partagée	329	Divers communes	Compteurs	2009	5 686,80 €	4 549,80 €	
R	Partagée	328	Divers communes	Compteurs	2009	782,39 €	626,39 €	
R	Partagée	313	Divers communes	Compteur pour location	2008	1 325,40 €	973,40 €	
R	Partagée	312	Divers communes	Compteur pour location	2008	4 679,00 €	3 435,00 €	
R	Partagée	311	Divers communes	Compteur pour location	2008	4 679,00 €	3 435,00 €	
R	Partagée	289	Divers communes	Compteurs	2008	21 369,94 €	14 249,64 €	

R	Partagée	280	Divers communes	Compteurs	2007	520,70 €	316,70 €	
R	Partagée	271	Divers communes	Compteurs	2007	594,80 €	360,80 €	
R	Partagée	270	Divers communes	Compteurs	2007	3 566,50 €	2 144,60 €	
R	Partagée	269	Divers communes	Compteurs	2007	3 242,40 €	1 946,40 €	
R	Partagée	262	Divers communes	Compteurs	2005	2 301,50 €	1 230,50 €	
R	Partagée	257	Divers communes	Compteurs	2005	5 572,90 €	2 604,90 €	
R	Partagée	255	Divers communes	Régulateur ds vanne station	2005	275,00 €	59,00 €	
R	Partagée	251	Divers communes	Transmetteur de niveau	2005	755,00 €	155,00 €	
R	Partagée	245	Divers communes	Compteurs	2004	6 569,00 €	2 636,00 €	
R	Partagée	230	Divers communes	Extension télégestion	2002	29 111,63 €	9 711,63 €	
R	Partagée	228	Divers communes	Compteurs	2002	275,10 €	95,10 €	
R	Partagée	227	Divers communes	Compteurs	2002	1 416,30 €	476,30 €	
R	Partagée	226	Divers communes	Compteur à tête émettrice	2002	1 503,80 €	503,80 €	
R	Partagée	102	Divers communes	Terrains syndicats Montereux pour partie hors Grosne	2002	3 765,84 €	3 765,84 €	non amortissable
R	Partagée	222	Divers communes	Compteurs	2001	504,16 €	134,45 €	
R	Partagée	216	Divers communes	Talbox pour télégestion	2001	3 497,18 €	932,53 €	
R	Partagée	210	Divers communes	Talbox + pièces pour télégestion	2001	1 295,82 €	345,63 €	
R	Partagée	209	Divers communes	Antennes pour télégestion	2001	1 072,02 €	291,81 €	
R	Partagée	204	Divers communes	Compteurs	2001	4 490,08 €	1 197,34 €	
R	Partagée	203	Divers communes	Compteurs	2001	126,68 €	33,73 €	
R	Partagée	202	Divers communes	Compteurs	2001	64,38 €	17,19 €	
R	Partagée	201	Divers communes	Compteurs	2001	960,34 €	256,12 €	
R	Partagée	200	Divers communes	Compteurs	2001	439,05 €	119,52 €	
R	Partagée	147	Divers communes	Compteurs	2000	493,20 €	65,76 €	
R	Partagée	146	Divers communes	Compteurs	2000	932,38 €	124,30 €	
R	Partagée	145	Divers communes	Compteurs	2000	133,67 €	17,84 €	
R	Partagée	144	Divers communes	Compteurs	2000	496,68 €	66,25 €	
R	Partagée	143	Divers communes	Compteurs	2000	953,72 €	127,18 €	
R	Partagée	142	Divers communes	Compteurs	2000	487,84 €	65,08 €	
R	Partagée	156	Divers communes	Périmètres de protection	1999	19 684,81 €	15 091,69 €	
R	Partagée	153	Divers communes	2 transmetteurs de niveau	1999	615,51 €	94,66 €	
R	Partagée	152	Divers communes	pompe nova 3000	1999	104,43 €	6,99 €	
R	Partagée	141	Divers communes	Compteurs	1999	815,91 €	54,45 €	
R	Partagée	140	Divers communes	Compteurs	1999	705,84 €	47,00 €	
R	Partagée	139	Divers communes	Compteurs	1999	917,59 €	61,21 €	
R	Partagée	138	Divers communes	Compteurs	1999	436,61 €	29,07 €	
R	Partagée	135	Divers communes	Compteurs	1998	475,18 €	2,82 €	
R	Partagée	57	Divers communes	Rénovation réseau	1996	15 283,62 €	10 953,21 €	
R	Partagée	31	Divers communes	Réfection canalisations	1991	1 495,87 €	980,07 €	
R	Partagée	26	Divers communes	Renforcement réseau	1988	17 970,15 €	11 436,55 €	
R	Partagée	13	Divers communes	Grosses Réparations Station	1981	12 910,53 €	7 531,13 €	
R	Partagée	10	Divers communes	Renforcement réseau	1980	63 918,09 €	36 718,88 €	
R	Partagée	8	Divers communes	Renforcement réseau	1978	127 432,89 €	70 796,09 €	
R	Partagée	4	Divers communes	Renforcement réseau	1973	40 361,68 €	20 180,88 €	
R	Partagée	2	Divers communes	Extension du réseau	1967	520,32 €	215,59 €	
R	Partagée	1	Divers communes	Construction réseau n°1	1962	488 112,76 €	151 483,36 €	